



### Bienvenue

- A Marius DOUTRIAUX, né le 14 septembre 2016 à Rambouillet, fils de Laura GUILLEMIN et de Romain DOUTRIAUX,
- A Joann SANTARELLI SCHROEYERS, né le 01 octobre 2016 à Le Coudray, fils de Sonia SCHROEYERS et de Patrick SANTARELLI
- A Théophile ROULLEAU, né le 30 octobre 2016 à Le Coudray, fils de Pauline CORDIER et de Clément ROULLEAU.

**Toutes nos félicitations aux heureux parents**

### Bibliothèque de Denonville

Afin de permettre à tous de bénéficier de la bibliothèque, il est **urgent** que des bénévoles puissent assurer des permanences d'ouverture le jeudi de 16h30 à 18h et le samedi de 10h30 à 12h.

Plus il y a de bénévoles et moins cela est contraignant en terme d'emploi du temps.

Merci de vous faire connaître auprès de Margaret à la bibliothèque.



**La commission communication vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année et de bonnes vacances**

Mairie de Denonville, Adonville et Monvilliers

Horaires d'ouverture : lundi de 17h à 19h, vendredi de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h.

Egalement sur rendez-vous en téléphonant au 02 37 99 62 19.

Courriel : [mairie.denonville@wanadoo.fr](mailto:mairie.denonville@wanadoo.fr)

Rédaction de l'Echo de Denonville : Isabelle Gevelers et les membres de la commission



### Gare d'Auneau

Les travaux d'agrandissement du parking de la gare d'Auneau se dérouleront du 15 décembre 2016 au 15 avril 2017, pris en charge par la CCBA.

Un parking provisoire sera mis en place pendant la durée des travaux. Une information sera diffusée par la CCBA.

### Adonville

Les travaux d'Adonville sont terminés.

Il restera quelques petits travaux de finition qui seront réalisés selon le temps.

### Fermeture de la Mairie

La Mairie sera fermée pour la fin de l'année du **22 décembre au dimanche 01 janvier inclus**.

Néanmoins, une permanence sera assurée le 31 décembre 2016, de **10h00 à 12h00**, exclusivement pour les inscriptions de dernière minute sur les listes électorales.

## L'Echo de Denonville Adonville et Monvilliers

Commission  
communication  
N° 51 de novembre 2016



### Le mot du Maire

Nous voici bientôt en fin d'année et les fêtes vont débuter. J'espère qu'elles seront le moment d'oublier tous les incidents de la vie, les difficultés vécues en 2016 et qu'elles vous permettront de préparer 2017 sous les meilleurs auspices.

De notre côté, avec la fin des travaux d'Adonville, la fermeture de la Mairie pendant dix jours et ce dernier numéro de 2016, nous allons également effectuer une pause pour mieux vous retrouver en 2017.

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'un joyeux Noël.

### Joyeux Noël



Evelyne LAGOUTTE

Maire de Denonville, Adonville et Monvilliers.

### Occupation du domaine public

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir une autorisation auprès du gestionnaire, généralement la commune. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) dépend du type d'occupation de la voirie. Tout usager peut engager cette démarche : particulier riverain, concessionnaire de service public, maître d'œuvre ou conducteur de travaux, entreprise de BTP...

La demande doit être déposée auprès de l'autorité administrative :

- chargée de la police de la circulation (pour le permis de stationnement ou l'arrêté de circulation)
- chargée de la gestion du domaine public (pour la permission de voirie).

C'est à dire la Mairie, les services du département ou la Préfecture.

Le délai d'instruction de la demande est généralement compris entre 2 semaines et 1 mois, selon les municipalités.



### La rubrique du Père Noël

#### Fouettard

En cette fin d'année, le père Fouettard commence à faire les comptes des dégradations. Il va devoir ajouter deux candélabres endommagés par des véhicules, soit 3000 euros qui auraient pu servir à autre chose....Espérons que c'est fini pour 2016 !

\*\*\*\*\*

#### Quelques rappels

#### Le bruit :

Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, ...ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

(arrêté Préfectoral de 2012, Préfecture du 28)

#### Le feu :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts par les ménages demeure interdit de façon permanente au titre de la réglementation sanitaire départementale (article 84).

\*\*\*\*\*

#### Débit internet



Orange a procédé à l'augmentation du débit de la bande passante dans le boîtier installé à Denonville. Pour obtenir une meilleure qualité de débit chez vous, vous devez vous adresser à votre fournisseur d'accès (box Orange, Bouygues, Free, SFR, etc..)

\*\*\*\*\*

### Elections 2017

2017 est l'année des présidentielles et des législatives, vous ne l'ignorez pas. Il est peut être nécessaire de vous assurer que vous êtes bien inscrits. Si vous avez entre 18 et 20 ans, vous avez été inscrits automatiquement. Toute personne qui atteint la majorité est inscrite de fait sur les listes électorales.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales). Pour pouvoir voter en 2017, il faut donc s'inscrire au plus tard **le 31 décembre 2016**.

#### Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

\*\*\*\*\*

#### Garde d'enfants

Vous cherchez une assistante maternelle agréée pour votre enfant... Mme MENDES PEREIRA dispose d'une place dans le cadre de l'agrément et une place dans le cadre du périscolaire. N'hésitez pas à la contacter au 0658569744 ou au 0237995331.

Nous déplorons les décès de :

- Jeanne BOUCHEREAU, veuve MOINE, née le 05 septembre 1928 à Denonville et décédée le 22 septembre 2016 à Le Coudray,
- Gérard RENO, née le 21 novembre 1944 à Denonville et décédé à Sète le 4 novembre 2016.

**Toutes nos condoléances à leurs familles et leurs amis.**

### Cérémonie du 11 novembre



Plus de 50 personnes étaient présentes pour la cérémonie du 11 novembre. Pour mémoire, ce jour du souvenir célèbre l'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5h15 et marque la fin des combats de la Première Guerre Mondiale (1914-1918). Nous remercions les trois enfants Capucine, Noémie et Maxence pour leurs lectures émouvantes des textes de célébration.

\*\*\*\*\*

#### MDA Eure et Loir

Qu'est-ce donc ? La Maison Départementale de l'Autonomie a vu le jour au 01 octobre 2016. Elle est située 19 place des Epars à Chartres (téléphone 0237201348 et courriel [mda.bassin-chartrain@mda28](mailto:mda.bassin-chartrain@mda28) ). La MDA s'adresse aux enfants et adultes handicapés, aux personnes âgées et à l'entourage des personnes fragilisées ainsi qu'aux professionnels. Elle étudie vos dossiers avec un accompagnement personnalisé. N'hésitez pas à les contacter si vous êtes concernés.



#### Assemblée générale du TGD

La prochaine assemblée générale du Tonic Gym de Denonville se tiendra le mercredi 30 novembre à 21h00, à la salle paroissiale de Denonville. Tous les habitants sont conviés et un pot de l'amitié clôturera l'assemblée générale.

### Fêtes de fin d'année

Noël approche accompagné des festivités de fin d'année :

**Jeudi 17 novembre**, s'est tenu le Gala du canton à Auneau. Un magnifique spectacle où l'on a pu voir un éléphant de mer embrasser un Denonvillois ☺



**Jeudi 1 décembre** : Marché de Noël à partir de 17h à l'école avec présentation d'un petit spectacle. Les bénéfices serviront à acheter du matériel pour la cour. Les enfants du périscolaire sont conviés.



**Samedi 3 décembre**, goûter de nos aînés à la Mairie de 15h00 à 18h00 organisé par le CCAS avec la remise du colis de Noël. Vous recevrez une invitation sous peu.

**Mardi 6 décembre**, les enfants du périscolaire prendront en charge la décoration d'un grand sapin de Noël après un goûter à la Mairie.



**Samedi 17 décembre**, le CFL organise son arbre de Noël à partir de 15h00 à la salle paroissiale.